

Si je suis un Propriétaire admissible, comment puis-je démontrer que j'étais propriétaire de mon véhicule le 18 septembre 2015?

Au moment de présenter une réclamation, les Propriétaires admissibles doivent, entre autres, fournir une preuve démontrant qu'ils étaient propriétaires de leur véhicule le 18 septembre 2015.

Les titres de propriété acceptés sont l'acte de vente ou le certificat d'immatriculation du véhicule couvrant la date du 18 septembre 2015. Si vous n'avez plus l'un ou l'autre de ces documents en votre possession, voici quelques pistes pour en obtenir des copies.

Si vous comptez présenter un autre document de propriété, notamment un certificat de titre américain, un testament homologué ou une ordonnance de la cour, nous vous recommandons de contacter le Centre des réclamations du règlement canadien au 1 888 670-4773.

En plus de ces preuves, l'administrateur des réclamations pourrait vous demander de fournir des documents supplémentaires, selon les circonstances particulières de votre réclamation.

Acte de vente

Si vous n'avez plus votre acte de vente, vous pourriez en obtenir une copie auprès du concessionnaire où vous avez acheté votre véhicule. Toutefois, dans certains cas, l'obtention d'une copie pourrait être retardée ou, selon la période écoulée depuis la vente et d'autres circonstances, le concessionnaire pourrait ne pas en avoir conservé de copie. Par ailleurs, il est possible que votre assureur ou institution financière puisse avoir conservé une copie de l'acte de vente (si vous le lui avez déjà transmis).

Certificat d'immatriculation

Si vous n'avez plus votre ancien certificat d'immatriculation, vous pourriez obtenir un dossier du véhicule (un dossier sommaire vous identifiant comme propriétaire enregistré du véhicule en date du 18 septembre 2015) auprès de votre ministère des Transports provincial ou de toute autre autorité. Des frais minimes peuvent s'appliquer. Comme les règles et les services d'accès à l'information varient d'une province à l'autre, nous vous recommandons de communiquer avec les autorités compétentes aux coordonnées ci-après.

Province/Territoire	Bureau	Coordonnées
Alberta	Service Alberta and Registries Motor Vehicles	1 780 427-7013, sans frais en Alberta : 310-0000 http://www.servicealberta.ca/driving-vehicles.cfm
Colombie-Britannique	Insurance Corporation of British Columbia	1 800 663-3051 http://www.icbc.com/about-icbc/contact-us/Pages/default.aspx
Île-du-Prince-Édouard	Transportation, Infrastructure and Energy	1 902 368-5100 http://www.gov.pe.ca/tir/index.php3?number=1001811

Province/Territoire	Bureau	Coordonnées
Manitoba	Société d'assurance publique du Manitoba	1 800 665-2410 https://www.mpi.mb.ca/fr/contact/Pages/fr_contact.aspx
Nouveau-Brunswick	Justice et Sécurité publique, direction des véhicules à moteur	1 506 453-2410 http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/contacts/dept_renderer.144.201672.2714.html
Nouvelle-Écosse	Bureau des véhicules automobiles	1 800 898-7668 https://novascotia.ca/sns/rmv/f/fr-default.asp
Nunavut	Ministère du Développement économique et des Transports	1 888 975-5999 http://www.gov.nu.ca/fr/edt/information/apercu-et-coordonnees-transport
Ontario	ServiceOntario	1 800 267-8097 https://www.apps.rus.mto.gov.on.ca/jtips/indexCertified_fr.jsp
Québec	Société de l'assurance automobile du Québec	1 800 361-7620 https://saaq.gouv.qc.ca/nous-joindre/
Saskatchewan	Saskatchewan Government Insurance	1 844 855-2744 https://www.sgi.sk.ca/contact/index.html
Terre-Neuve et Labrador	Service NL, Motor Registration Division	1 877 636-6867 http://www.servicenl.gov.nl.ca/drivers/index.html
Territoires du Nord-Ouest	Ministère des Transports	1 867 767-9082 poste 31044 http://www.dot.gov.nt.ca/fr/Le-Ministère/Nous-joindre
Yukon	Bureau des véhicules automobiles, Voirie et Travaux publics	1 867 667-5315 http://www.hpw.gov.yk.ca/fr/index.html